


# DEPARTEMENT DE LA CORREZE



## PERIMETRE DU SIERB

**GESTION DU SERVICE PUBLIC DE L'ASSAINISSEMENT  
COLLECTIF**

**RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE  
EXERCICE 2017**

 Ingénierie des services publics locaux	Validation	Lucie GOHIN
	Rédaction	Xavier GORIN

# SOMMAIRE

<b>I</b>	<b>PREAMBULE.....</b>	<b>4</b>
<b>II</b>	<b>CARACTERISATION GENERALE DU SERVICE.....</b>	<b>4</b>
II.1	PRESENTATION DU SYNDICAT .....	4
II.2	CONTRAT.....	5
II.3	PRESTATIONS DU DELEGATAIRE .....	7
II.4	LES STATIONS D'EPURATION .....	8
II.5	LES POSTES DE RELEVEMENT .....	8
II.6	LINEAIRE DU RESEAU.....	9
<b>III</b>	<b>CARACTERISTIQUES DU SERVICE .....</b>	<b>9</b>
III.1	NOMBRE D'ABONNES ET VOLUMES FACTURES.....	9
III.2	CHARGES ENTRANTES.....	10
III.2.1	<i>Station de Beaulieu les Estresses</i> .....	11
III.2.2	<i>Station de Brivezac</i> .....	11
III.3	BOUES ET SOUS-PRODUITS.....	12
<b>IV</b>	<b>QUALITE DU SERVICE.....</b>	<b>13</b>
IV.1	RESEAU ET BRANCHEMENTS .....	13
IV.1.1	<i>Branchements neufs et contrôles de branchements</i> .....	13
IV.1.2	<i>Renouvellement</i> .....	13
IV.1.3	<i>Curage préventif et passage caméra</i> .....	13
IV.1.4	<i>Propositions d'amélioration</i> .....	14
IV.2	STATIONS D'EPURATION .....	14
IV.2.1	<i>Entretien et renouvellement du délégataire</i> .....	14
IV.2.2	<i>Autosurveillance</i> .....	15
IV.2.3	<i>Performances épuratoires</i> .....	15
IV.2.4	<i>Travaux réalisés sur les stations d'épurations</i> .....	16
IV.2.5	<i>Propositions d'amélioration</i> .....	16
IV.3	POSTES DE RELEVEMENT .....	17
IV.3.1	<i>Entretien et renouvellement du délégataire</i> .....	17
IV.3.2	<i>Travaux réalisés sur les postes de relèvement</i> .....	17
IV.3.3	<i>Propositions d'amélioration</i> .....	17

<b>V</b>	<b>INDICATEURS DE PERFORMANCE.....</b>	<b>18</b>
V.1	TAILLE DU SERVICE .....	18
V.2	ELEMENTS FINANCIERS.....	18
V.3	RESEAU.....	18
V.4	BOUES.....	19
V.5	CONFORMITE DE L'ASSAINISSEMENT .....	19
V.6	GESTION PATRIMONIALE DU RESEAU .....	19
V.6.1	<i>Indice de connaissance et de gestion patrimoniale</i> .....	19
V.6.2	<i>Taux moyen de renouvellement du réseau</i> .....	21
<b>VI</b>	<b>TARIFICATION DU SERVICE .....</b>	<b>22</b>
VI.1	FACTURE TYPE POUR UNE CONSOMMATION DE 120 M <sup>3</sup> .....	22
VI.2	EVOLUTION DU PRIX DE L'ASSAINISSEMENT .....	23
VI.3	FACTURE GLOBALE.....	24
<b>VII</b>	<b>COMPTE ANNUEL DE RESULTAT D'EXPLOITATION.....</b>	<b>25</b>
VII.1	CARE ET EVOLUTION DES CHARGES .....	
<b>VIII</b>	<b>FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS .....</b>	<b>27</b>
VIII.1	MONTANTS FINANCIERS DES TRAVAUX ENGAGES PAR LA COLLECTIVITE PENDANT LE DERNIER EXERCICE BUDGETAIRE.....	27
VIII.2	ETAT DE LA DETTE.....	27
VIII.3	AMORTISSEMENTS REALISES PAR LA COLLECTIVITE .....	27
VIII.4	SURTAXE SYNDICALE.....	27
VIII.5	PRESENTATION DES PROJETS A L'ETUDE EN VUE D'AMELIORER LA QUALITE DU SERVICE A L'USAGER ET LES PERFORMANCES ENVIRONNEMENTALES DU SERVICE.....	27
VIII.6	PRESENTATION DES PROGRAMMES PLURIANNUELS DE TRAVAUX ADOPTES PAR L'ASSEMBLEE DELIBERANTE AU COURS DU DERNIER EXERCICE.....	28
VIII.7	DESCRIPTIFS ET MONTANT FINANCIERS DES OPERATIONS DE COOPERATION DECENTRALISEE CONDUITES EN APPLICATION DE L'ARTICLE L. 1115-1-1 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES.....	28
VIII.8	MONTANT DES ABANDONS DE CREANCE OU DES VERSEMENTS A UN FONDS DE SOLIDARITE : .....	28
	<b>ANNEXES.....</b>	<b>29</b>

# I PREAMBULE

Le présent rapport sur le prix et la qualité du service (RPQS) a pour objet de présenter les différents éléments techniques et financiers relatifs au prix et à la qualité du service public d'assainissement collectif pour l'exercice 2017 conformément à l'article L.2224-5 du code général des collectivités territoriales et à son décret d'application n°2007-675 du 2 mai 2007.

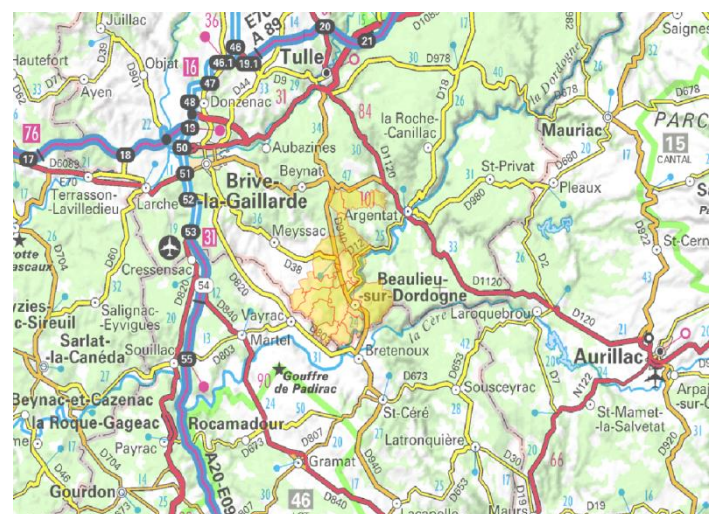
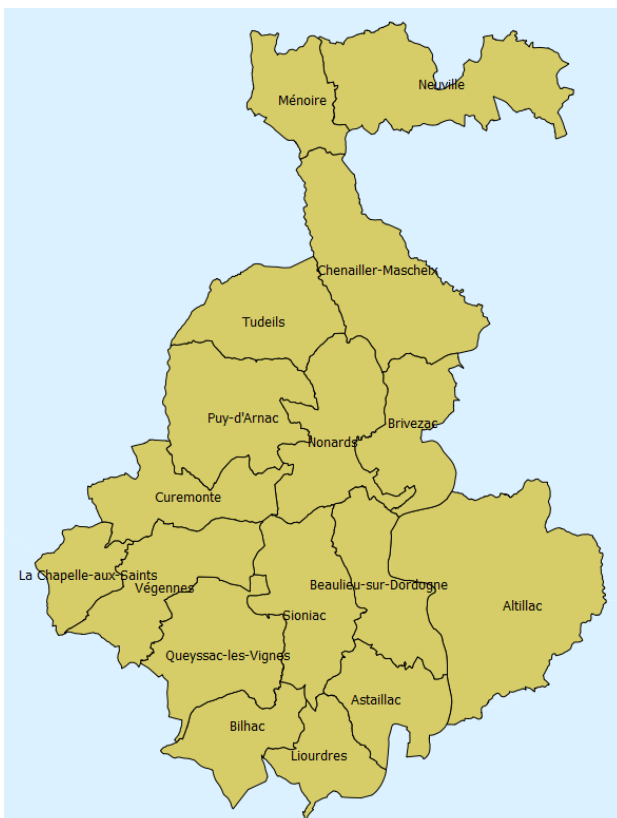
Pour rappel, le RPQS a été créé par l'article 73 de la Loi n°95-101 du 2 février 1995 relative au renforcement de la protection de l'environnement (dite « Loi Barnier »). Cet article a été supprimé au profit de l'article L2224-5 du Code général des collectivités territoriales (CGCT). Le Décret n° 95-635 du 6 mai 1995 qui précise le contenu et les modalités de présentation du rapport a été traduit dans les articles D2224-1 à D2224-5 du CGCT.

Il a été complété par le Décret n° 2007-675 du 2 mai 2007 (annexes V et VI des articles D2224-1 à D2224-3 du CGCT) qui introduit les indicateurs de performance des services, et par le décret n° 2015-1820 du 29 décembre 2015 relatif aux modalités de transmission du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable et de l'assainissement.

## II CARACTERISATION GENERALE DU SERVICE

### II.1 Présentation du périmètre

Le Syndicat Intercommunal d'Équipement de la Région de Beaulieu (SIERB) regroupait 17 communes du département de la Corrèze. Le syndicat regroupait une population de 5 654 habitants (d'après le recensement de 2014).



Les communes incluses dans le périmètre sont les suivantes :




Commune	Nombre d'habitants (INSEE 2014)
<b>Altiliac</b>	895
<b>Astailiac</b>	235
<b>Beaulieu-sur-Dordogne</b>	1 218
<b>Bilhac</b>	208
<b>Brivezac</b>	180
<b>Chenailler-Mascheix</b>	200
<b>Curemonte</b>	224
<b>La Chapelle-aux-Saints</b>	262
<b>Liourdres</b>	263
<b>Ménoire</b>	107
<b>Neuville</b>	201
<b>Nonards</b>	476
<b>Puy-d'Arnac</b>	283
<b>Queyssac-les-Vignes</b>	221
<b>Sioniac</b>	252
<b>Tudeils</b>	254
<b>Vegennes</b>	175
<b>Total</b>	<b>5 654</b>

## II.2 Contrat




Le service est exploité en affermage. Le délégataire est la Société d'Aménagements Urbains et Rural (SAUR) en vertu d'un contrat ayant pris effet le 1<sup>er</sup> mai 2009 pour une durée de 176 mois. Le contrat arrivera donc à échéance le 31 décembre 2023.

Le contrat a fait l'objet d'un premier avenant qui a pris effet le 24 avril 2010, permettant ainsi l'intégration de nouveaux postes de relèvement.

Un deuxième avenant a pris effet le 08 avril 2014 afin de :

-  modifier le bordereau de prix,
-  prendre en compte de nouveaux ouvrages,
-  modifier le règlement de service.

Le délégataire assure pour le compte du syndicat les prestations suivantes :

-  Collecte des eaux usées,
-  Traitement des eaux usées,
-  Gestion de la clientèle.

Les différents engagements contractuels avec les délais d'exécution correspondants sont présentés dans le tableau ci-après :

Article	Engagements contractuels	Échéance
5.1	Équipement en télégestion du PR du stade, du PR camping des îles, du PR camping municipal, du PR de la Chapelle, du PR du VVF, du PR du Bra (Aitillac), du PR de la piscine, du STEP de Bilhac	fin 2010
5.1	Équipement de barres anti-chutes du PR du Pont, du PR du stade, du PR camping des îles, du PR de la Chapelle, du PR du VVF, du PR du Bra (Aitillac)	fin 2010
5.1	Installation d'un débitmètre sur le by pass STEP Beaulieu	fin 2010
	Installation d'un débitmètre sur chaque refoulement du PR de la STEP de Beaulieu	
	Installation de 2 préleveurs réfrigérés à la STEP Beaulieu	
	Installation de sondes ultrasons sur tous les PR du SIERB	
5.1	Aménagement paysager à la STEP du Battut (graviers calcaires sur le chemin d'accès et implantation de 3 arbres sur la parcelle)	fin 2010
5.6	Envoi aux usagers des nouvelles modalités de gestion du service ainsi que le règlement du service	dès le démarrage du contrat à la demande de la Collectivité
12	Rapport annuel détaillé des contrôles de branchement réalisés	Chaque année
25	Bilan des renouvellements réalisés et des renouvellements prévus pour l'année suivante	Chaque année
34	Fourniture des tarifs révisés avec le détail du calcul de la formule de variation et le calcul du coefficient applicable au bordereau des prix	1 mois avant chaque période de facturation (décembre)
44	Reversement de la TVA (attestations dont la date de réception par le Délégataire est comprise entre le 1er octobre et le 31 décembre)	10 mars
44	Reversement de la TVA (attestations dont la date de réception par le Délégataire est comprise entre le 1er janvier et le 31 mars)	10 juin
44	Reversement de la TVA (attestations dont la date de réception par le Délégataire est comprise entre le 1er avril et le 30 juin)	10 septembre
44	Reversement de la TVA (attestations dont la date de réception par le Délégataire est comprise entre le 1er juillet et le 30 septembre)	10 décembre
62	Présentation du programme annuel du curage préventif	En début d'année

Article	Engagements contractuels	Échéance
62	Curage de 10% du réseau gravitaire par an soit environ 2000 ml	Fin de l'année
62	Présentation du programme annuel des ITV validé par le SIERB	En début d'année
62	Inspection télévisuelle de 3% du linéaire gravitaire par an soit environ 618 ml	Fin de l'année
64	Etablissement et présentation d'un programme préventif de nettoyage des PR (un passage par an minimum par poste)	En début d'année
79	Tableau récapitulatif des DICT réalisées dans l'année écoulée	Dans le bilan annuel
80	Rapport annuel du délégataire	31 mai de l'année




Fin 2017, la SAUR n'a pas tenu ses engagements en termes de curage puisque seulement 1 548 ml ont été curés ; alors que le contrat dispose qu'un minimum de 2 000 ml de réseau gravitaire soit curé chaque année.

Le linéaire de réseau inspecté par caméra en 2017 s'élève à 1 834 ml, en hausse constante depuis 5 années. Avec un pourcentage de 6,9% de linéaire inspecté cette année, le délégataire est au-dessus de son engagement contractuel (qui est de 3 % par an). La moyenne depuis 2011 est de 2%.

Le délégataire indique que 17 poste ont été nettoyés cette année. Cet engagement fait partie des engagements contractuels du délégataire (article 64).

### II.3 Prestations du délégataire

Les prestations à la charge du délégataire sont les suivantes :

-  Gestion du service : fonctionnement, surveillance et entretien des installations, application du règlement de service, astreinte ;
-  Gestion des abonnés : accueil des usagers, facturation, traitement des demandes et réclamations ;
-  Entretien et maintenance des ouvrages :
  - génie civil et bâtiments ;
  - équipements électromécaniques, alimentation en énergie électrique, accessoires électriques ;
  - systèmes de télégestion, de télésurveillance, de mesure et informatique, accessoires électroniques ;
  - canalisations et ouvrages accessoires ;
  - branchements ;
  - espaces verts.

 Renouvellement :

- Installations de télégestion et logiciels associés ;
- appareils, équipements et accessoires électromécaniques, électriques, hydrauliques ;

## II.4 Les stations d'épuration

Les stations d'épuration appartenant au périmètre de l'affermage sont les suivants :

- 4 stations à lits plantés de roseaux (STEP de Bilhac, de Puy d'Arnac, de Brivezac et de Beaulieu Battut & Périguet,)
- 1 station à boues activées à aération prolongée (STEP de Beaulieu les Estresses),
- 1 station à fosse-infiltration (STEP de Vegennes).

Les caractéristiques techniques principales de ces sites sont récapitulées dans l'annexe 1.

## II.5 Les postes de relèvement

Le SIERB possède 13 postes de relèvement tous équipés d'une télésurveillance.

Dénomination du poste de relèvement	Commune	Année de construction	Capacité nominale (m <sup>3</sup> /h)
PR d'Altiliac Le Stade	Altiliac	2014	25
PR d'Altiliac Malpas (Robinson)	Altiliac	2014	27
PR d'Altiliac Bra	Altiliac	2002	18
PR d'Altiliac VVF	Altiliac	1 970	18
PR de Beaulieu Avenue Lobbe	Beaulieu-sur- Dordogne	2009	8
PR de Beaulieu Camping des îles	Beaulieu-sur- Dordogne	1 997	18
PR de Beaulieu Camping municipal	Beaulieu-sur- Dordogne	1970	5
PR de Beaulieu la Chapelle	Beaulieu-sur- Dordogne	2 000	50
PR de Beaulieu le Pont	Beaulieu-sur- Dordogne	2000	70
PR de Beaulieu Piscine bourg	Beaulieu-sur- Dordogne	2 000	18



Dénomination du poste de relèvement	Commune	Année de construction	Capacité nominale (m <sup>3</sup> /h)
PR de Beaulieu rue de la chapelle le Plongeur	Beaulieu-sur-Dordogne	2007	?
PR de Beaulieu Stade	Beaulieu-sur-Dordogne	1 997	18
PR de Brizevac le Peyriget	Brizevac	2007	?

## II.6 Linéaire du réseau

	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Linéaire de réseau total (ml)	23 317	23 524	23 904	23 651	25 908	26 585	26 585
Dont en gravitaire (ml)	20 589	20 752	21 132	20 639	20 870	21 315	21 315
Dont en refoulement (ml)	2 727	2 772	2 772	3 012	5 038	5 270	5 270

Le linéaire de réseau est inchangé entre 2016 et 2017.

## III CARACTERISTIQUES DU SERVICE

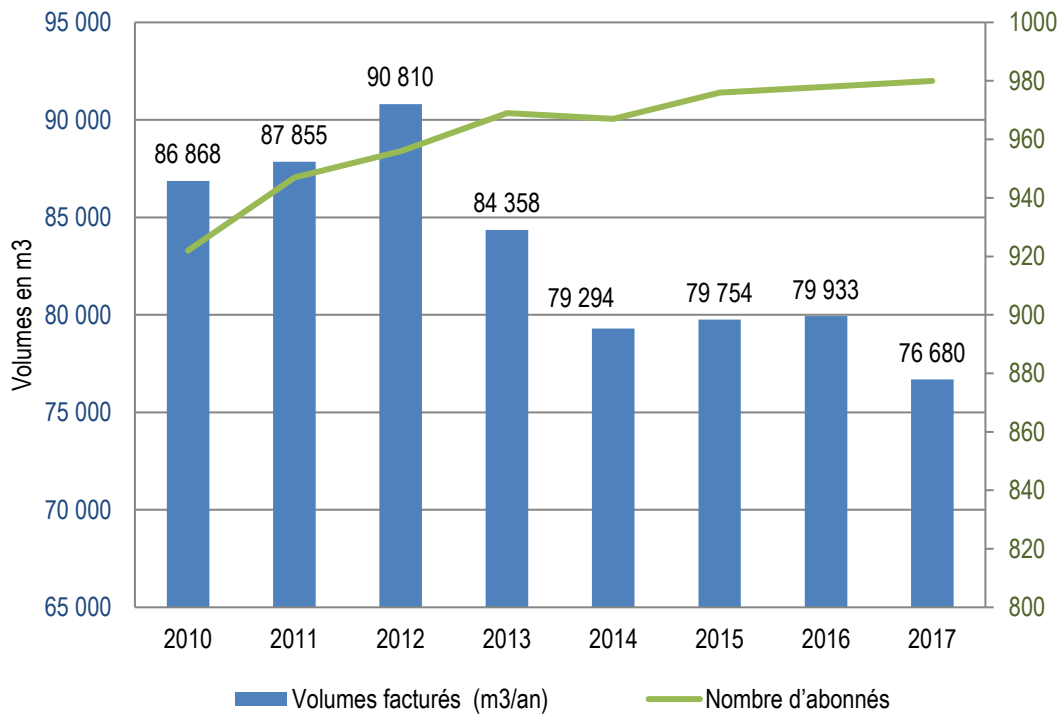
### III.1 Nombre d'abonnés et volumes facturés

	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	Ev 16-17
Volumes facturés (m <sup>3</sup> /an)	86 868	87 855	90 810	84 358	79 294	79 754	79 933	76 680	-4,1%
Nombre d'abonnés	922	947	956	969	967	976	969	962	-0,7 %
m <sup>3</sup> / abonné /an	94,2	92,8	95,0	87,1	82,0	81,7	82,5	78,2	-5,2%

On observe une baisse du nombre d'abonnés.

Le volume facturé subi une baisse importante cette année de 4,1%.

D'une manière générale, la consommation moyenne par abonné a tendance à diminuer depuis plusieurs années.



Remarque : Il n'existe pas de convention de déversement ou d'arrêtés d'autorisation de déversement sur le réseau.

### III.2 Charges entrantes

Une station d'épuration est dimensionnée en fonction d'une charge polluante entrante, qui s'exprime en kg de DBO<sub>5</sub> par jour et une charge hydraulique entrante qui s'exprime en m<sup>3</sup>/j. Son bon fonctionnement est donc conditionné par ces deux charges.

On peut également exprimer les charges entrantes en fonction de la capacité nominale de la station, c'est-à-dire de la charge maximale que la station peut accepter tout en assurant un rejet conforme au milieu naturel.

Si la station reçoit plus de 100% de sa capacité nominale, elle devra by-passer une partie des effluents ou ne pourra pas respecter les exigences en termes de rejet.

A l'inverse, si une station reçoit beaucoup moins d'effluent par rapport à la charge qu'elle est censée recevoir, cela risque de réduire les capacités épuratoires de ladite station, particulièrement s'il y a une filière biologique.

### III.2.1 Station de Beaulieu les Estresses

Charges entrantes (en kg/an)	2015	2016	2017	Ev 16-17
<b>DCO</b>	67 253	53 994	49 431	- 8,5 %
<b>DBO</b>	25 949	25 881	27 100	4,7 %
<b>MES</b>	32 310	28 923	21 377	- 26,1%
<b>Azote Kjeldhal</b>	6 610	7 773	4 830	-37,9 %
<b>Phosphore total</b>	669	892	492	-44,8 %

On observe une hausse de la pollution organique et une hausse de la pollution azotée entre 2016 et 2017.

La charge moyenne de la station reste toutefois globalement inférieure à sa capacité nominale :

Charge (en % de la capacité nominale)	2015	2016	2017
<b>Charge hydraulique</b>	45,1 %	53,6 %	33,4 %
<b>Charge polluante</b>	27,0 %	27,0 %	28,2 %

La station est donc correctement dimensionnée au regard des charges hydraulique et polluante moyennes qu'elle reçoit.

### III.2.2 Station de Brivezac

La station a fait l'objet de bilans 24h en 2017, conformément à la réglementation. Les charges étaient les suivantes :





Charges entrantes (en kg/an)	2013	2015	2017	Evolution	Capacité nominale (en kg/j)
<b>DCO</b>	904	341	1 632	378,6%	24
<b>DBO</b>	263	90	285	216,7%	12
<b>MES</b>	313	185	342	84,9%	-

La station a vu une très forte hausse de ces charges entrantes au cours de cette année mais reste largement en deçà de ses capacités épuratoires (6,5% de sa capacité nominale). La charge hydraulique de la station est anormalement élevée : 4 160% de sa capacité nominale.

La zone d'infiltration ne souffre pas de cette charge d'après les rapports SATESE (rapport 11 du 24/08/17) qui indiquent une zone de dissipation sèche, donc une bonne infiltration.

### III.3 Boues et sous-produits

Au cours de l'exercice 2017 :

-  13,9 tonnes de matières sèches (tMS) de boues ont été produites par la station de Beaulieu les Estresses et évacuées sur la plateforme de compostage de Terralys,
-  1,08 tonne de refus de dégrillage ont été produits et évacués à la station de Brive Gourguenègre,
-  0 m3 de sables ont été évacués cette année,
-  23.88 m<sup>3</sup> de graisse ont été évacués en compostage à St Paul la Roche.

Deux analyses de boues ont été réalisées conformément à l'arrêté du 8 janvier 1998 et se sont toutes révélées conformes.

## IV QUALITE DU SERVICE

Ces éléments ne font pas partie des prescriptions obligatoires du décret n°2007-675 du 2 mai 2007, mais nous paraissent indispensables pour une appréhension complète du service.

### IV.1 Réseau et branchements

#### IV.1.1 Branchements neufs et contrôles de branchements

	2012	2013	2014	2015	2016	2017
<b>Nouveaux branchements</b>	9	2	2	1	0	3
<b>Contrôle de branchements</b>	70	-	-	5	7	12

Le contrat ne prévoit pas d'engagements relatifs aux contrôles des branchements existants. On observe que peu de contrôles ont été réalisés sur les dernières années.

#### IV.1.2 Renouvellement

	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
<b>Linéaire de réseau renouvelé (ml)</b>	0	0	0	0	0	0	0
<b>Linéaire cumulé sur 5 ans du réseau renouvelé (ml)</b>	-	-	-	0	0	0	0
<b>Linéaire total du réseau de collecte (ml)</b>	23 317	23 524	23 904	23 651	25 908	26 585	26 585
<b>Taux moyen de renouvellement</b>	-	-	-	0,0 %	0,0 %	0,0 %	0,0 %

Les performances d'un réseau sont en lien avec les travaux de renouvellement qui y sont engagés. Aucune opération de renouvellement du réseau d'assainissement n'a été entreprise depuis les 5 dernières années. L'indice P252.2, qui est le taux moyen de renouvellement du réseau est donc nul.

#### IV.1.3 Curage préventif et passage caméra

	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
<b>Linéaire de réseaux en curage préventif (en ml)</b>	1 500	520	1 780	1 250	480	1 288	1 118
<b>En % du linéaire</b>	7,3%	2,5%	8,4%	6,1%	2,3%	6,0%	5,2%

L'article 62 du contrat dispose que 10 % du linéaire gravitaire du réseau doit être curé en moyenne chaque année. Avec un taux moyen de curage du réseau de 5,4 % depuis 2011, cet engagement n'est toujours pas respecté.

	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
<b>Linéaire total inspecté</b>	650	70	-	140	120	730	1 834
<b>En % du linéaire</b>	2,8%	0,3%	0,0%	0,6%	0,5%	2,7%	6,9%

L'article 62 du contrat dispose que 3 % du linéaire du réseau doit être inspecté en moyenne chaque année. Avec un taux moyen d'inspection de 2 % depuis 2011, cet engagement n'est pas respecté.

#### IV.1.4 Propositions d'amélioration

Le fermier préconise des investigations au niveau des canalisations pour déterminer la provenance des eaux claires parasites. Actuellement cet afflux d'eaux claires provoque un lessivage du voile de boues de la STEP.

Le fermier préconise le renouvellement de 100 ml de canalisation de diamètre 150 au stade à Aitillac.

Il propose, comme l'an passé de créer un regard à l'intersection des réseaux rue mirabelle à Beaulieu : cet aménagement est qualifié d'urgent par le délégataire.

SAUR préconise par ailleurs la pose d'un débitmètre sur refoulement du PR du Pont à Beaulieu.

Sur le PR de l'avenue LOBBE, SAUR propose de renouveler le tampon qui est trop lourd et dangereux.

## IV.2 Stations d'épuration

### IV.2.1 Entretien et renouvellement du délégataire

Les équipements électriques et de levage font l'objet de contrôles, conformément à la réglementation.

Le délégataire a modifié le programme de l'automatisme du poste de relevage en entrée de STEP et à procédé au renouvellement de l'Aeroflot dans le dégraisseur.

## IV.2.2 Autosurveillance

L'arrêté du 21 juillet 2015 fixe le cadre réglementaire en matière d'autosurveillance des stations de traitements des eaux usées. Il précise notamment la fréquence des bilans 24h à effectuer en fonction de la capacité nominale de traitement de la station (en kg/j de DBO5).

Voici le tableau des fréquences des bilans 24h figurant dans l'annexe 2 de l'arrêté.

Capacité nominale de traitement	≤12	12<C≤30	30<C≤60	60<C≤120	120<C≤600
Nombre de bilans 24h	-	1 tous les 2 ans	1 par an	2 par an	12 par an

Dans le cas du SIERB, seules les stations de Beaulieu-les-Estresses et de Brivezac doivent faire l'objet de bilans 24h.

Désignation de la station	Charge nominale (en kg DBO5/j)	Fréquence minimale des bilans 24h
STEP de Bilhac	4,2	-
STEP de Brivezac	12	Tous les 2 ans
STEP de Puy d'Arnac	3	-
STEP de Vegennes	3,6	-
STEP de Beaulieu les Estresses	263	12 par an
STEP de Beaulieu Battut & Périguet	9,72	-

## IV.2.3 Performances épuratoires

Dans le cadre du contrôle réglementaire, le délégataire a réalisé en 2017 des analyses sur le rejet des stations d'épuration de Beaulieu les Estresses et de Brivezac. L'ensemble de ces analyses sont conformes à la réglementation.

		Nombre de bilans	Bilans conformes	Taux de conformité	Rendement épuratoire
STEP de Beaulieu les Estresses (nouvelle)	MES	12	12	100%	95,2 %
	DCO	12	12	100%	94,1 %
	DBO5	12	12	100%	97,9 %

		Taux de conformité	Rendement épuratoire
<b>STEP de Brivezac</b>	MES	100%	94,4 %
	DCO	100%	46,5 %
	DBO5	100%	94,4 %

MES : Matières En Suspension

DCO : Demande Chimique en Oxygène

DBO5 : Demande biologique en Oxygène pendant 5 jours

Les performances épuratoires calculées à partir des bilans 24h sont très bonnes, hormis pour la STEP de Brivezac sur le paramètre DCO. Ce qui ne nuit toutefois pas à la conformité du rejet au milieu naturel.

#### IV.2.4 Travaux réalisés sur les stations d'épurations

Les travaux suivants ont été réalisés par le délégataire :

Le délégataire a modifié le programme de l'automatisme du poste de relevage en entrée de STEP et à procédé au renouvellement de l'Aeroflot dans le dégraisseur.

#### IV.2.5 Propositions d'amélioration

Le délégataire préconise la réalisation de certains travaux :

Sur la STEP des Estresses :

- Mise en place d'un extracteur d'air dans le local centrifugeuse pour la sécurité des collaborateurs ;
- Installation d'une aspersion sur le clifford du clarificateur pour casser les mousses ;
- Mise en place d'une brosse sur le pont racleur du décanteur ;
- Mise en place de rallonge sur les graisseurs du dégrilleur afin d'effectuer le graissage en mouvement et en toute sécurité ;
- Mise en place d'une sonde de conductivité et rédox sur le poste de relevage pour alerter en cas de pollution sur le réseau.

Suite à l'arrivée d'eau massive sur plusieurs jours et suite à l'expansion du voile de boue, l'exploitant préconise une modification de l'automatisme pour limiter le volume rentrant dans la station. Le surplus de volume passerait alors au déversoir d'orage DO A2.

Des flottants risquent de se retrouver dans la rivière.

Avec un dimensionnement de 758m<sup>3</sup>/j maximum, la station a reçu ponctuellement des volumes supérieurs lors des mois de février, mars, mai et surtout décembre.



Une étude plus fine des correspondances déversement DO/volume entrée STEP permettrait d'affiner le calage altimétrique du DO, avec une lame inox installée sur ce déversoir.

Le délégataire indique que le traitement UV est arrêté en dehors des périodes de fréquentation nautiques sur le milieu récepteur. Pour maintenir l'efficacité du traitement, un renouvellement continu doit avoir lieu dans la chambre de passage. Il serait intéressant de faire un contrôle bactériologique pour valider le fonctionnement du traitement.

Sur la STEP du Battut et de Vegennes :

- Mise en place d'un compteur de bâchées ;

Sur la STEP de Billac :

- Mise en place d'un piézomètre sur la zone d'épandage afin de valider son bon fonctionnement.

## **IV.3 Postes de relèvement**

### **IV.3.1 Entretien et renouvellement du délégataire**

Les équipements électriques sur l'ensemble des sites éligibles ont fait l'objet d'un contrôle annuel par un organisme agréé, conformément à la réglementation en vigueur.

En 2017, le délégataire a procédé au renouvellement de la tuyauterie et robinetterie du poste de Beaulieu La Chapelle et de la pompe du PR de Beaulieu Camping (par anticipation ; le renouvellement était initialement prévu pour 2023). La pompe était installée depuis 2006.

Deux armoires électriques auraient dû être changées cette année.

Un bilan des renouvellements programmés depuis le début du contrat est dressé en annexe.

### **IV.3.2 Travaux réalisés sur les postes de relèvement**

Le délégataire a installé un débitmètre sur le refoulement du PR Robinson à Atiliac.

### **IV.3.3 Propositions d'amélioration**

Le délégataire préconise les actions suivantes :

-  Sur le PR du Pont : Modification du trop-plein afin d'éviter la montée en charge du réseau en amont

Indicateurs de performance

#### IV.4 Taille du service

Indicateurs	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
<b>Estimation du nombre d'habitants desservis par un réseau de collecte des eaux usées, unitaire ou séparatif</b>	-	-	2 627	-	-	2 910	2 910
<b>Nombre d'abonnements</b>	947	956	969	967	976	969	980

#### IV.5 Éléments financiers

Indicateurs	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
<b>D204.0</b> Prix TTC du service au m <sup>3</sup> pour 120m <sup>3</sup> au 01/01	2,8 €	3,3 €	3,5 €	3,6 €	4,4 €	4,4 €	4,42 €
<b>P207.0</b> Montants des abandons de créances ou versements à un fonds de solidarité	0,0000	0,0003	0,0025	0	0	0	0

Cet indicateur, exprimé en euro par m<sup>3</sup>, représente le montant des abandons de créances voté par l'assemblée délibérante du syndicat au cours de l'année ou réalisé par le délégataire, ainsi que les versements effectués par le syndicat au profit d'un fond créé en application de l'article L. 261-4 du code de l'action sociale et des familles (Fonds de Solidarité Logement par exemple), ramené au volume facturé sur l'année.

Il représente la part de la solidarité aux abonnés les plus démunis dans le prix du service.

#### IV.6 Réseau

Indicateurs	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
<b>D202.0</b> Nombre d'autorisations de déversement d'effluents d'établissements industriels au réseau de collecte des eaux usées	0	0	0	0	0	0	0
<b>P201.1</b> Taux de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées	-	-	-	-	-	-	-
<b>P252.2</b> Nombre de points du réseau de collecte nécessitant des interventions fréquentes de curage par 100 km de réseau	-	-	-	-	-	-	-

L'indicateur P201.1 permet d'évaluer le rapport entre le nombre d'abonnés desservis par le service d'assainissement collectif sur le nombre potentiel d'abonnés de la zone relevant de ce service.

## IV.7 Boues

Indicateurs		2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
<b>D203.0</b>	Quantité de boues issues des ouvrages d'épuration (en tonne de matière sèche)	7,00	8,40	7,32	41,00	21,26	14,04	13,91
<b>P206.3</b>	Taux de boues issues des ouvrages d'épuration évacuées selon des filières conformes à la réglementation	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%

L'indicateur P206.3 mesure le taux de boues évacuées selon une filière conforme à la réglementation. Un taux de conformité de 100 % implique la conformité totale du transport des boues et de leur filière de traitement.

## IV.8 Conformité de l'assainissement

Indicateurs		2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
<b>P203.3</b>	Conformité de la collecte des effluents aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006	-	-	-	-	-	-	-
<b>P204.3</b>	Conformité des équipements d'épuration aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006	-	-	-	-	-	-	-
<b>P205.3</b>	Conformité de la performance des ouvrages d'épuration aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006	-	-	-	-	-	-	-

Les informations concernant ces trois indicateurs sont communiquées par la Police de l'Eau dans son rapport relatif à la conformité.

## IV.9 Gestion patrimoniale du réseau

### IV.9.1 Indice de connaissance et de gestion patrimoniale

Indicateurs		2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
<b>P202.2</b>	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées	60/100	60/100	85/120	85/120	85/120	85/120	85/120

Cet indicateur permet de suivre le niveau de connaissance du patrimoine enterré et évolution de la politique de gestion patrimoniale du réseau. Ses modalités de calcul ont changé à compter de 2013 et sa valeur est désormais comprise entre 0 et 120.

Le détail de la note est le suivant :

Paramètre	Barème	Note
<b>A – Plan du réseau de collecte : 15 points maximum</b>		
Existence d'un plan du réseau de collecte et de transport des eaux usées	10	10
Définition d'une procédure de mise à jour du plan des réseaux	5	5
<b>B – Inventaire des réseaux : 30 points maximum (points supplémentaires attribués seulement si A = 15 points)</b>		
Existence d'un inventaire des réseaux comportant des informations sur le linéaire, la catégorie de l'ouvrage, et la précision de l'information cartographique, et, pour au moins la moitié du linéaire total des réseaux, les informations sur les matériaux et les diamètres des canalisations de collecte et de transport des eaux usées. ET La procédure de mise à jour du plan des réseaux est complétée en y intégrant la mise à jour de l'inventaire des réseaux	10	10
Lorsque les informations sur les matériaux et les diamètres, sont rassemblées pour la moitié du linéaire total des réseaux, un point supplémentaire est attribué chaque fois que sont renseignés 10% supplémentaires du linéaire total, jusqu'à 90%.	+1 à +5	5
Le 5 <sup>e</sup> point est accordé lorsque les informations sur les matériaux et les diamètres sont rassemblées pour au moins 95% du linéaire total des réseaux		
L'inventaire des réseaux mentionne pour chaque tronçon la date ou la période de pose des tronçons identifiés à partir du plan des réseaux, la moitié du linéaire total des réseaux étant renseignée. Lorsque les informations sur les dates ou les périodes de pose sont rassemblées pour la moitié du linéaire total des réseaux. Un point supplémentaire est attribué à chaque fois que sont renseignés 10 % supplémentaires du linéaire total, jusqu'à 90 %.	10	10
Le 5 <sup>e</sup> point est accordé lorsque les informations sur les matériaux et les diamètres sont rassemblés pour au moins 95 % du linéaire total des réseaux.	+1 à +5	5
<b>C – Autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux : 75 points maximum (points supplémentaires attribués seulement si A + B = 40 points minimum)</b>		
Le plan des réseaux comporte une information géographique précisant l'altimétrie des canalisations, la moitié au moins du linéaire total des réseaux étant renseignée	10	0
Lorsque les informations disponibles sur l'altimétrie des canalisations sont rassemblées pour la moitié du linéaire total des réseaux, un point supplémentaire est attribué chaque fois que sont renseignés 10% supplémentaires du linéaire total, jusqu'à 90%. Le cinquième point est accordé lorsque les informations sur l'altimétrie des canalisations sont rassemblées pour au moins 95% du linéaire total des réseaux	+1 à +5	0

Paramètre	Barème	Note
Localisation et description des ouvrages annexes (postes de relèvement, postes de refoulement, déversoirs, ...)	10	10
Existence et mise à jour au moins annuelle d'un inventaire des équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de collecte et de transport des eaux usées	10	10
Le plan ou l'inventaire mentionne le nombre de branchements pour chaque tronçon du réseau (nombre de branchements entre deux regards de visite)	10	0
L'inventaire récapitule et localise les interventions et travaux réalisés sur chaque tronçon de réseaux (curage curatif, désobstruction, réhabilitation, renouvellement, ...)	10	10
Mise en œuvre d'un programme pluriannuel d'enquête et d'auscultation du réseau, un document rendant compte de sa réalisation. Y sont mentionnés les dates des inspections de l'état des réseaux, notamment par caméra, et les réparations ou travaux effectuées à leur suite	10	0
Mise en œuvre d'un programme pluriannuel de travaux de réhabilitation et de renouvellement (programme détaillé assorti d'un estimatif chiffré portant sur au moins 3 ans)	10	10

L'indicateur pourrait être amélioré par plusieurs biais :

- L'amélioration de la connaissance de l'altimétrie du réseau,
- La localisation des branchements,
- La formalisation de la politique d'inspection du réseau et des travaux afférents.

#### IV.9.2 Taux moyen de renouvellement du réseau

Indicateurs	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
<b>P253.2</b> Taux moyen de renouvellement des réseaux de collecte des eaux usées	-	-	-	0,0 %	0,0 %	0,0 %	0,0 %

Cet indicateur complète l'information sur la gestion du patrimoine et permet de suivre l'évolution du plan de renouvellement.

Il est également à relier à l'indice de connaissance et de gestion patrimoniale (P103.2), pour appréhender de manière plus transversale le bilan de la gestion patrimoniale du réseau.

L'indicateur est calculé ainsi :

$$\frac{\text{Longueur cumulée du linéaire de canalisations du réseau de desserte renouvelé au cours des années } N - 4 \text{ à } N}{5 \times \text{linéaire de réseau au 31 décembre de l'année } N} \times 100$$

## V TARIFICATION DU SERVICE

### V.1 Facture type pour une consommation de 120 m<sup>3</sup>

Les tarifs appliqués pour la collecte et le traitement des eaux usées concernent trois acteurs : le délégataire, la collectivité et l'agence de l'eau.

Montants	01/01/2012	01/01/2013	01/01/2014	01/01/2015	01/01/2016	01/01/2017	Ev. 16-17
<b>Part syndicale</b>							
Part fixe (€/an)	25,00	26,00	26,26	27,05	27,05	27,05	0,0%
Part variable (€/m <sup>3</sup> )	1,8653	2,0518	2,0928	2,154	2,154	2,154	0,0%
<b>Total part syndicale</b>	<b>248,84</b>	<b>272,22</b>	<b>277,40</b>	<b>285,53</b>	<b>285,53</b>	<b>285,53</b>	0,0%
<b>Part délégataire</b>							
Part fixe (€/an)	33,99	34,81	35,21	61,83	61,8	61,92	+ 0,2%
Part variable (€/m <sup>3</sup> )	0,4674	0,4788	0,482	0,8558	0,8554	0,871	+ 1,8%
<b>Total part délégataire</b>	<b>90,08</b>	<b>92,27</b>	<b>93,05</b>	<b>164,53</b>	<b>164,45</b>	<b>166,44</b>	+ 1,2%
<b>Redevances Agence de l'Eau</b>							
Modernisation du réseau de collecte (€HT/m <sup>3</sup> )	0,22	0,225	0,23	0,235	0,24	0,245	+ 2,1%
<b>Total Agence de l'Eau</b>	<b>26,40</b>	<b>27,00</b>	<b>27,60</b>	<b>28,20</b>	<b>28,80</b>	<b>29,40</b>	+ 2,1%
<b>Total HT</b>	<b>365,31</b>	<b>391,48</b>	<b>398,05</b>	<b>478,26</b>	<b>478,78</b>	<b>481,37</b>	+ 0,5%
<b>TVA</b>	<b>25,57</b>	<b>27,40</b>	<b>39,80</b>	<b>47,83</b>	<b>47,88</b>	<b>48,14</b>	+ 0,5%
<b>Total TTC</b>	<b>390,89</b>	<b>418,89</b>	<b>437,85</b>	<b>526,08</b>	<b>526,66</b>	<b>529,51</b>	+ 0,5%
<b>Soit le m<sup>3</sup></b>	<b>3,257</b>	<b>3,491</b>	<b>3,649</b>	<b>4,384</b>	<b>4,389</b>	<b>4,4126</b>	+ 0,5%

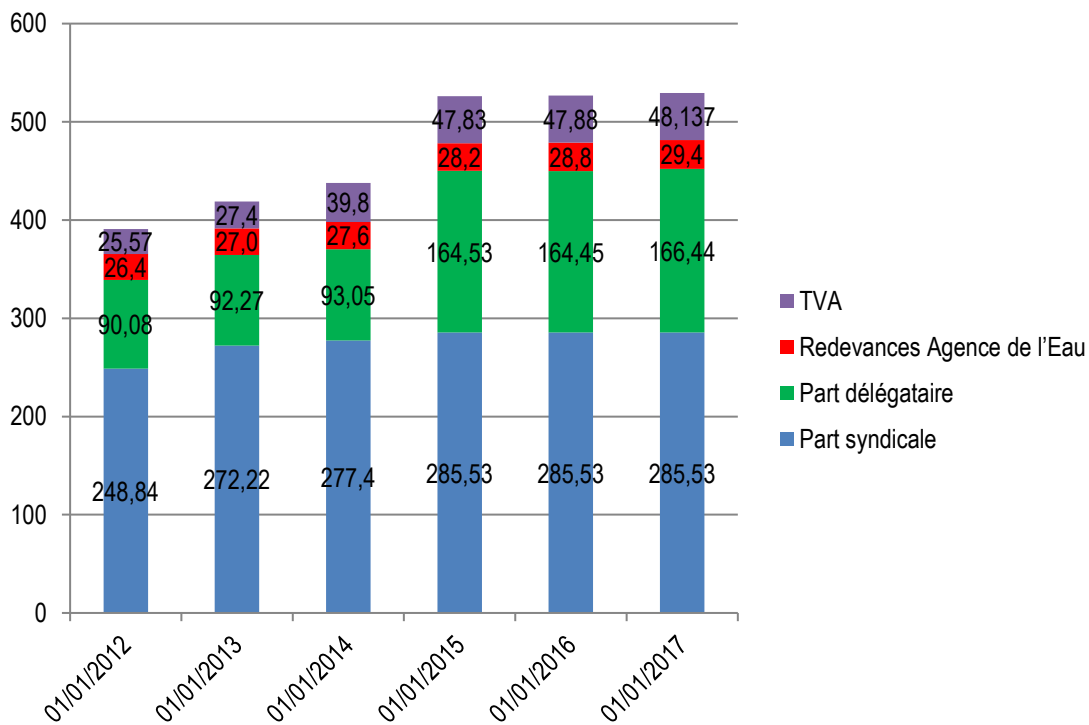
La part revenant au délégataire est fixée dans le contrat. Elle évolue selon une formule de révision fixée dans le contrat d'affermage, qui s'appuie sur la valeur de divers indices réglementaires. Elle correspond à sa rémunération pour l'exploitation.

La part de la collectivité évolue selon les délibérations du comité syndical. Elle est destinée à financer les investissements pour l'amélioration du patrimoine du service. Elle n'a pas évolué entre 2015 et 2017.

La part revenant à l'agence de l'eau évolue selon les délibérations de son conseil d'administration pour ce qui est des montants de référence.

## V.2 Evolution du prix de l'assainissement

Le montant de la facture globale est stable depuis trois années.



La réglementation impose que le montant de la part fixe totale (part fixe collectivité + part fixe délégataire) ne dépasse pas 40 % de la facture totale hors taxes et redevances. Ici le montant de la part fixe représente 19,7 % de la facture totale hors taxes et redevances. Cette disposition est donc respectée.

### V.3 Facture globale

Montants	01/01/2015	01/01/2016	01/01/2017	01/01/2018	Ev. 17-18
<b>Eau potable</b>					
<b>Part syndicale</b>					
Part fixe (€/an)	30	50,38	52,88	53,40	
Part variable (€/m <sup>3</sup> )	1,0362	1,3197	1,3397	1,3531	
<b>Total part syndicale</b>	<b>154,34</b>	<b>208,74</b>	<b>213,64</b>	<b>215,77</b>	<b>+1,0 %</b>
<b>Part délégataire</b>					
Part fixe (€/an)	77,78	59	57,04	57,68	
Part variable (€/m <sup>3</sup> )	0,99	0,75	0,737	0,7452	
<b>Total part délégataire</b>	<b>196,58</b>	<b>149</b>	<b>145,48</b>	<b>147,10</b>	<b>+1,1 %</b>
<b>Redevances Agence de l'Eau</b>					
Préservation des ressources en eau (€/m <sup>3</sup> )	0,0572	0,0572	0,0468	0,042	
Lutte contre la pollution (€/m <sup>3</sup> )	0,31	0,315	0,32	0,33	
Redevance « prélèvement » usine de la Grèze	-	-	-	0,068	
<b>Total Agence de l'Eau</b>	<b>43,46</b>	<b>44,66</b>	<b>44,02</b>	<b>52,80</b>	<b>+19,9 %</b>
<b>Total HT</b>	<b>394,99</b>	<b>402,41</b>	<b>403,14</b>	<b>415,67</b>	
<b>TVA</b>	<b>21,72</b>	<b>22,13</b>	<b>22,17</b>	<b>22,86</b>	<b>+3,1 %</b>
<b>Total TTC</b>	<b>416,71</b>	<b>424,54</b>	<b>425,31</b>	<b>438,53</b>	
<b>Assainissement collectif</b>					
<b>Part syndicale</b>					
Part fixe (€/an)	27,05	27,05	27,05		
Part variable (€/m <sup>3</sup> )	2,154	2,154	2,154		
<b>Total part syndicale</b>	<b>285,53</b>	<b>285,53</b>	<b>285,53</b>		
<b>Part délégataire</b>					
Part fixe (€/an)	61,83	61,80	61,92		
Part variable (€/m <sup>3</sup> )	0,8558	0,8554	0,871		
<b>Total part délégataire</b>	<b>164,53</b>	<b>164,45</b>	<b>166,44</b>		
<b>Redevances Agence de l'Eau</b>					
Modernisation du réseau de collecte (€/HT/m <sup>3</sup> )	0,235	0,24	0,245		
<b>Total Agence de l'Eau</b>	<b>28,2</b>	<b>28,8</b>	<b>29,4</b>		
<b>Total HT</b>	<b>478,26</b>	<b>478,78</b>	<b>481,37</b>		
<b>TVA</b>	<b>47,83</b>	<b>47,88</b>	<b>48,14</b>		
<b>Total TTC</b>	<b>526,08</b>	<b>526,66</b>	<b>529,51</b>		
<b>Facture globale</b>	<b>873,25</b>	<b>881,19</b>	<b>884,51</b>		
<b>Total global HT</b>	<b>873,25</b>	<b>881,19</b>	<b>884,51</b>		
<b>TVA</b>	<b>69,55</b>	<b>70,01</b>	<b>70,31</b>		
<b>Total global TTC</b>	<b>942,79</b>	<b>951,2</b>	<b>954,82</b>		
<b>Soit le m<sup>3</sup></b>	<b>7,857</b>	<b>7,927</b>	<b>7,957</b>		



## VICOMPTÉ ANNUEL DE RESULTAT D'EXPLOITATION

Le tableau ci-dessous présente le compte annuel de résultat d'exploitation des exercices 2013 et suivant afin de pouvoir comparer les évolutions des produits et des charges au fur et à mesure des années.

Libellé (en milliers d'euros)	2013	CEP Avt 2	2014	2015	2016	2017	Variation
<b>Produits</b>	<b>73,1</b>	<b>159,4</b>	<b>121,3</b>	<b>124,4</b>	<b>132,1</b>	<b>126,6</b>	
Exploitation du service	72,9	159,4	118,0	124,4	132,1	123,8	-6,3%
Travaux attribués à titre exclusif	0,1	-	3,2	-	-	2,8	
Produits accessoires	0,1	-	0,1	-	-		
<b>Charges</b>	<b>117,5</b>	<b>198,7</b>	<b>156,7</b>	<b>135,9</b>	<b>142,0</b>	<b>159,4</b>	12,3%
Personnel	33,0	59,3	36,3	31,4	32,9	40,8	24,0%
Energie électrique	15,4	20,2	24,2	23,6	21,0	19,4	-7,6%
Produits de traitement	-	3,0	1,5	0,7	1,3	2,3	76,9%
Analyses	2,8	2,9	3,7	3,1	1,6	2,0	25,0%
Sous-traitance, matière et fournitures	21,4	45,2	29,3	22,2	19,2	24,3	26,6%
Impôts locaux, taxes et redevances	1,0	2,0	1,4	1,8	1,6	1,6	0,0%
Autres dépenses d'exploitation							
<i>Télécommunication, poste et gestion</i>	1,0	2,1	1,4	1,3	1,3	1,4	7,7%
<i>Engins et véhicules</i>	7,3	11,8	7,4	5,2	6,8	8,3	22,1%
<i>Informatique</i>	2,8	2,6	2,2	2,3	2,5	2,5	0,0%
<i>Assurance</i>	0,6	0,8	0,4	0,4	0,4	0,3	-25,0%
<i>Locaux</i>	1,3	3,0	6,4	0,6	1,7	2,1	23,5%
<i>Autres</i>	0,8	1,8	0,5	0,6	0,8	0,8	0,0%
Contribution des services centraux et recherche	3,7	11,8	7,6	10,7	11,7	10,1	-13,7%
Charges relatives au renouvellement :							
<i>Pour garantie de continuité de service</i>	18,0	15,3	16,7	14,9	21,1	25,3	19,9%
<i>Programme contractuel</i>		7,8	7,6	7,8	7,8	8,5	9,0%
Charges relatives aux investissements : annuités emprunt	7,0	7,2	7,0	7,0	7,0	7,0	0,0%
Charges relatives aux investissements du domaine privé	0,8	1,7	0,7	0,8	0,7	0,6	-14,3%
Pertes sur créances irrécouvrables et contentieux	0,6	0,2	2,6	1,6	2,6	2,1	-19,2%
<b>RESULTAT AVANT IMPOT</b>	<b>-44,4</b>	<b>-37,3</b>	<b>-35,5</b>	<b>-11,5</b>	<b>-11,5</b>	<b>-32,8</b>	

Ces données suscitent plusieurs remarques :

- Renouvellement :

Les informations fournies par le délégataire n'indiquent pas d'opérations de renouvellement au titre de la garantie de renouvellement. Ce qui n'est pas cohérent avec le montant indiqué dans le CARE.

Par ailleurs, on note qu'en ce qui concerne le renouvellement programmé, c'est le montant de la dotation qui apparaît et non celui des dépenses réalisées (qui sont en l'occurrence nulles). Cela nuit à la fidélité du compte rendu financier par rapport aux charges réelles du service.

- Personnel

On observe une augmentation significative du poste de personnel : 24% en une année. Le poste passe de 32,9 à 40,8k€.

En ce qui concerne les recettes d'exploitation, on note qu'elles sont à nouveau significativement plus faibles que celles prévues dans le CEP.

Les recettes ont subi une baisse de 6,3 % par rapport à 2016, ce qui peut être en grande partie lié à la baisse de l'assiette de facturation

## VII FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS

### VII.1 Montants financiers des travaux engagés par la collectivité pendant le dernier exercice budgétaire

- ✓ Travaux : 66 626 € TTC
- ✓ Subventions : 14 774 €

### VII.2 Etat de la dette

- ✓ Encours au 31 décembre 2017 : 850 118,72 €
- ✓ Annuités :
  - Capital : 89 954,65 €
  - Intérêts : 27 631,37 €

### VII.3 Amortissements réalisés par la collectivité

- ✓ Dotation pour l'exercice 2017 : 82 504 € pour les dépenses et 67 123€ pour les recettes
- ✓ Etat de l'actif au 31 décembre 2017 : 6 175 500 €

### VII.4 Surtaxe syndicale

- ✓ Part fixe SIERB 2017 : 27,05 €
- ✓ Part variable SIERB 2017 : 1,3397 €/m<sup>3</sup>
- ✓ Montants perçus pour l'exercice 2016 : 184 285 €

### VII.5 Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'utilisateur et les performances environnementales du service

Projet	Montant prévisionnel
Extension et réhabilitation de réseau	55 000 €

**VII.6 Présentation des programmes pluriannuels de travaux adoptés par l'assemblée délibérante au cours du dernier exercice**

Aucun

**VII.7 Descriptifs et montant financiers des opérations de coopération décentralisée conduites en application de l'article L. 1115-1-1 du code général des collectivités territoriales**

Aucun

**VII.8 Montant des abandons de créance ou des versements à un fonds de solidarité :**

Aucun

# ANNEXES

---

<b>Annexe 1: Caractéristiques techniques des stations d'épuration du SIERB.....</b>	<b>30</b>
<b>Annexe 2 : Etat d'avancement du renouvellement par la SAUR au 31 décembre 2016 en fonction du plan de renouvellement.....</b>	<b>31</b>

## Annexe 1: Caractéristiques techniques des stations d'épuration du SIERB

STEP de Bilhac	
Commune	Bilhac
Date de mise en service	2 007
Capacité nominale	70 EH
Débit nominal (m <sup>3</sup> /j)	11 m <sup>3</sup> /j
Charge nominale en DBO <sub>5</sub>	4,2 kg/j
Charge nominale en DCO	8 kg/j
Description	Lits plantés de roseaux
Milieu récepteur	Infiltration au milieu naturel

STEP de Puy d'Arnac	
Commune	Puy d'Arnac
Date de mise en service	2 013
Capacité nominale	50 EH
Débit nominal	8 m <sup>3</sup> /j
Charge nominale en DBO <sub>5</sub>	3 kg/j
Charge nominale en DCO	6 kg/j
Description	Lits plantés de roseaux
Milieu récepteur	Infiltration au milieu naturel

STEP de Vegennes	
Commune	Vegennes
Date de mise en service	2 007
Capacité nominale	60 kg/j)
Débit nominal	9
Charge nominale en DBO <sub>5</sub>	3,6 kg/j)
Charge nominale en DCO	7 kg/j)
Description	Fosse et infiltration
Milieu récepteur	Infiltration au milieu naturel

STEP de Brizevac	
Commune	Brizevac
Date de mise en service	2 009
Capacité nominale	200 EH
Débit nominal	1 m <sup>3</sup> /j
Charge nominale en DBO <sub>5</sub>	12 kg/j)
Charge nominale en DCO	24 kg/j)
Description	Lits plantés de roseaux
Milieu récepteur	Infiltration au milieu naturel

STEP de Beaulieu les Estresses	
Commune	Beaulieu-sur-Dordogne
Date de mise en service	2 013
Capacité nominale	4733 EH
Débit nominal (m <sup>3</sup> /j)	758 m <sup>3</sup> /j
Charge nominale en DBO <sub>5</sub>	263 kg/j
Charge nominale en DCO	526 kg/j
Description	Boues activées-aération prolongée
Milieu récepteur	La Dordogne

STEP de Beaulieu Battut & Periguet	
Commune	Beaulieu-sur-Dordogne
Date de mise en service	2 007
Capacité nominale	180 EH
Débit nominal	27 m <sup>3</sup> /j
Charge nominale en DBO <sub>5</sub>	9,72 kg/j
Charge nominale en DCO	22 kg/j
Description	Lits plantés de roseaux
Milieu récepteur	Infiltration au milieu naturel

## Annexe 2 : Etat d'avancement du renouvellement par la SAUR au 31 décembre 2016 en fonction du plan de renouvellement

Légende utilisé

	Renouvellement effectué et respect du PPR
	Renouvellement effectué mais non-respect du PPR
	Renouvellement non effectué
	Equipement à substituer
	Equipement substitué
	Equipement rajouté au PPR grâce à la substitution

liste des matériels	Année de mise en service	valeur	type de	si G	si P	Commentaire
			renouv.	% retenu	année	
<b><u>STEP de Beaulieu les Estresses</u></b>						
<b>Relevage et prétraitement (Dégrillage dégraissage)</b>						
Dégraisseur	1984	4996	P		2014	Renouvellement partiel en 2009
Dégrilleur	1984	1029	P		2013	Renouvellement partiel en 2011 (moteur)
Aérateur immergé airflot	2001	2453	P		2014	
<b>Traitement (Digesteur)</b>						
Pompe n°2 recirculation des boues	1984	2810	P		2011	
Pompe n°1 recirculation des boues	2002	1797	P		2014	
Pompe n°4 Eau brute hiver	2003	1366	P		2014	
<b>Traitement (Lit bactérien)</b>						
Sprinkler	1984	671	P		2014	
<b>Traitement (Clarificateur)</b>						
Pont racleur	1984	13031	P		2010	
<b>Electricité commande</b>						
Télésurveillance	2006	2169	P		2014	
Convecteur	1984	157	P		2011	
Eclairage	1984	289	P		2014	
<b><u>Nouvelle STEP de Beaulieu les Estresses</u></b>						
<b>Instrumentation</b>						
Sonde O2	2013	2000	P		2023	
Sonde Redox	2013	600	P		2023	
Transmetteur sonde Redox	2013	1300	P		2023	
<b>Déshydratation des boues</b>						
Capteur de pression	2013	250	P	2,00%	2023	
Electrovanne	2013	150	P		2023	

<b>Divers</b>						
Capteur H2S et alarme	2013	2100	P		2023	
<b><u>Relevage de Beaulieu le Pont</u></b>						
Cuve scellée	2014	13449				N'existe pas dans le PPR (réalisé en 2014)
Pompe de relevage n°1	2006	2169	P		2023	Travaux de réhabilitation du poste en 2014
Tuyauterie	1978	294	P		2013	
Vannes (x2)	1978	194	P		2013	
Armoire de commande	2003	3959	P		2023	
Clapets (x2)	1978	304	P		2009	
Télésurveillance	2003	1898	P		2016	
<b><u>Relevage de Beaulieu la Chapelle</u></b>						
Télésurveillance	2009	1898	P		2022	
Pompe de relevage n°1	2001	1085	P		2018	
Tuyauteries robinetterie	2017	7514				N'existe pas dans le PPR (réalisé en 2017)
Plaques de couverture (x5) aluminium avec sécurité	2012	3313	G	2,00%		En garantie de renouvellement (réalisé en 2013)
Trappes d'accès (x5)	2013					N'existe pas dans le PPR (réalisé en 2012)
Echelle d'accès au lit de roseaux	2013					N'existe pas dans le PPR (réalisé en 2013)
<b><u>Relevage d' Altiliac Brach</u></b>						
Armoire de commande	2002	3735	P		2022	
Télésurveillance	2009	1835	P		2022	
Pompe de relevage n°1	2004	971	P		2021	réalisé en 2009
Pompe de relevage n°2	2004	941	P		2022	
Clôture	2013	2148	G	2,00%		En garantie de renouvellement (réalisé en 2013)
Portillon	2013	732	G	2,00%		En garantie de renouvellement (réalisé en 2013)
Palan électrique	2013	714	G	2,00%		En garantie de renouvellement (réalisé en 2013)
<b><u>Relevage d' Altiliac la Piscine</u></b>						
Pompe de relevage n°2	2005	893	P		2022	
Armoire de commande	2003	3796	P		2023	
Télésurveillance	2009	1898	P		2022	
<b><u>Relevage d' Altiliac VVF</u></b>						
Armoire de commande	2003	4067	P		2023	
Télésurveillance	2009	1898	P		2022	réalisé en 2014
Pompe de relevage n°2	2003	1432	P		2021	
Pompe de relevage n°1	2003	1432	P		2020	
<b><u>Relevage de Beaulieu Stade</u></b>						
Barres de guidage (x2)	1997	326	P		2020	
Pieds d'assise (x2)	1997	434	P		2020	
Armoire de commande	1997	3735	P		2011	
Télésurveillance	2009	1898	P		2022	



Pompe de relevage n°2	1997	1385	P		2014	réalisé en 2009
Pompe de relevage n°1	1997	1385	P		2013	
Capots (x2)	1997	0	G	2,00%		En garantie de renouvellement (réalisé en 2013)
<b><u>Relevage de Beaulieu Camping des Iles</u></b>						
Barres de guidage (x2)	1997	326	P		2020	
Pieds d'assise (x2)	1997	434	P		2020	
Armoire de commande	1997	3735	P		2017	
Télésurveillance	2009	1898	P		2022	
Pompe de relevage n°2	1997	1385	P		2014	réalisé en 2013
Pompe de relevage n°1	1997	1385	P		2015	réalisé en 2013
<b><u>Relevage de Beaulieu Camping municipal</u></b>						
Armoire de commande	1997	3735	P		2017	
Télésurveillance	2009	1898	P		2022	
Pompe de relevage n°1	2006	440	P		2023	réalisé en 2017
<b><u>Relevage de Brivezac le Peyriquet</u></b>						
Télésurveillance	2007	1898	P		2020	
Pompe relevage n°2	2007	1399	P		2023	
<b><u>Relevage de Beaulieu Le plongeoire de la Chapelle</u></b>						
Télésurveillance	2010	1898	P	2,00%	2023	
<b><u>Relevage de Beaulieu Avenue Lobbée</u></b>						
Télésurveillance	2009	1898	P		2022	
<b><u>Relevage de "Atiliac ancienne step"</u></b>						
<b><u>Relevage de "Atiliac traversée Dordogne"</u></b>						
<b><u>STEP d' Atiliac</u></b>						
<b><u>STEP de Brivezac</u></b>						
<b><u>Nouvelle STEP de Brivezac</u></b>						
<b>Relevage n°1</b>						
Pompe de relevage n°1	2009	1627	P		2023	
<b>Relevage n°2</b>						
Pompe de relevage n°1	2009	1410	P		2023	
Télésurveillance	2009	1898	P		2022	
Echelle d'accès au lit de roseaux	2012	442,88				N'existe pas dans le PPR (réalisé en 2012)
<b><u>1000 - STEP de Vegennes</u></b>						
<b><u>STEP de Beaulieu Battut &amp; Peyriquet</u></b>						
Plaques de couverture (x3)	2007	0	G	2,00%		En garantie de renouvellement (réalisé en 2013)
Compteur de bâchées (Chasse à clapet)	2007	814	P		2022	
Compteur de bâchées (Chasse pendulaire)	2007	814	P		2022	
<b><u>STEP de Bilhac</u></b>						

<b>Relevage</b>						
Pompe de relevage n°1	2007	1302	P		2023	
<b>Général station</b>						
Plaques de couverture (relevage)	2007	0	G	2,00%		En garantie de renouvellement (réalisé en 2013)
<b>Electricité commande</b>						
Télésurveillance	2009	1898	P		2022	
<b><u>STEP du Puy d'Arnac</u></b>						
<b>TOTAL PAR COLONNE</b>		<b>133 921</b>				